

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DIRNOV/06/2020

**portant approbation de la convention constitutive du
Groupement d'intérêt public SESAN**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
- VU** Le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** L'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** Le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- VU** L'Instruction n° SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région
- VU** Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** Le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, M. Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** La convention constitutive du groupement du GCS SESAN;
- VU** Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 novembre 2020 actant la transformation du GCS SESAN en GIP;
- VU** L'avis favorable, du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, en date du 24 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le projet de convention constitutive présenté est conforme aux dispositions légales et réglementaires précitées ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1er :** La convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé «SESAN», signée le 5 novembre 2020 et figurant en annexe du présent arrêté, est approuvée.
- ARTICLE 2 :** Le siège social du groupement d'intérêt public « SESAN » est situé 6-8 Rue Firmin Gillot, 75015 Paris.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté et la convention constitutive du groupement peuvent être consultés par toute personne intéressée au siège du groupement ou de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.
- Ils sont également mis à disposition du public sous forme électronique sur les sites internet de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du groupement d'intérêt public « SESAN ».
- ARTICLE 4 :** Les co-directeurs de l'innovation, de la recherche et de la transformation numérique de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 01 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU